

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3861252

Dénomination :	DISTRIFLEX SERVICES
n° de gestion :	1994B01013
n° d'identification :	394 175 624
n° de dépôt :	A2010/020558
Date du dépôt :	17/09/2010
Pièce :	procès-verbal d'assemblée générale mixte

DISTRIFLEX SERVICE

SOCIETE ANONYME

Capital : 200.000 €

Siège : 26 rue d'Arsonval 69680 CHASSIEU

394.175.624 RCS LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le vingt huit juin à 11 heures, au siège social, à CHASSIEU, les actionnaires de la SA DISTRIFLEX SERVICE, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée ou remise en main propre le 26 mai 2010.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Slimane TEBBAKH Président du Conseil d'Administration

- Mademoiselle Sara TEBBAKH et Mademoiselle Cynthia TEBBAKH, acceptent les fonctions de scrutateurs
- Madame Méliné MINASSIAN assure les fonctions de secrétaire.
- Monsieur Christophe REBATTU, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion et est excusé.

Monsieur Slimane TEBBAKH préside l'assemblée générale.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent actions sur les 2 500 actions composant le capital social et ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) arrêtés au 31/12/2009
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 31/12/2008
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration

- Les rapports du Commissaire aux Comptes (général et spécial)
- Le texte des projets des résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

Il précise qu'il n'a pas été posé de questions écrites.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce
- Approbation desdits comptes et conventions
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation des résultats,
- dépôt des comptes annuels au RCS
- Renouvellement du mandat des Administrateurs
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes
- Consultation triennale des actionnaires, augmentation de capital à réserver aux salariés
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses

Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 12 126 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 2 598 €, plus l'IS pour une somme de 2 656 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'est pas réalisé de distribution de dividendes.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, au Conseil d'Administration quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions présentes et représentées

DEUXIEME RESOLUTION

Le bureau de l'Assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du nouveau Code de Commerce, le quorum atteint par l'Assemblée est de plus du quart des actions ayant le droit de vote. L'Assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer sur l'approbation de ces conventions.

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 236-38 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve successivement, dans les conditions de l'article L 225-48 de ladite loi, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions présentes et représentées et ayant droit de vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2009 soit 12 126 € au compte Autres Réserves.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions présentes ou représentées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour 6 ans les mandats d'Administrateurs de Monsieur Slimane TEBBAKH et de Mademoiselle Sara TEBBAKH.

L'Assemblée Générale ne renouvelle pas le mandat de Monsieur Kadour TEBBAKH nommé aux fonctions d'Administrateur pour une durée de 6 années, Mademoiselle Cynthia TEBBAKH demeurant 2 Impasse du Pré 69320 FEYZIN.

Mademoiselle Cynthia TEBBAKH accepte cette fonction et déclare que rien ne s'oppose à l'exercice de celle-ci.

Leurs mandats viendront à expiration au cours de l'Assemblée devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 6 exercices, le mandat des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant de la société, étant néanmoins précisé que le mandat de Monsieur REBATTU Commissaires aux Comptes titulaire sera désormais exercé par la société AAA SARL 3 Rue Saint Laurent 75010 PARIS dont il est gérant. *Arhel Boustane Boussouf*
Leurs mandats viendront à expiration au cours de l'Assemblée devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide en application des dispositions de l'article L225-129 du Code de Commerce et dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires prévues par ce texte, de réserver une augmentation de capital en numéraire aux salariés dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du Travail.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à son Président et à son Directeur Général ou à tout mandataire désigné par eux, à l'effet de déposer les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009 au GTC de LYON , de faire le nécessaire en vue de la modification du Conseil d'Administration auprès du RCS et ce, conformément à la loi et de faire les formalités et publicités nécessaires et généralement faire tout le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions présentes ou représentées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

Mademoiselle Sara TEBBAKH

Madama Méliné MINASSIAN

Monsieur Slimane TEBBAKH

Mademoiselle Cynthia TEBBAKH